



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2017**

L'An Deux Mil Dix Sept et le 11 Juin, le Conseil Municipal Extraordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

**Présents :** André BERNOS – Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN— Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patou LENDRES - Maurice MARTINEZ — Frédéric PALACIO — Alain PIERRINE—Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

**Absents excusés :**

**Absente :** Carole IRLIK.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARRERE.

**ORDRE DU JOUR**

**1- 2017-22 RYTHMES SCOLAIRES**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Avril 2017, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque : Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

---

**1- 2017-22 RYTHMES SCOLAIRES**

Devant l'absence d'évaluations scientifiques nationales de la réforme des rythmes scolaires, tant au niveau de la fatigabilité des enfants, que sur les résultats scolaires induits.

Devant les dépenses supplémentaires de fonctionnement engendrées par cette réforme dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat et en dépit des aides du fonds de soutien,

Devant cet autofinancement qui reste très élevé, pour notre collectivité.

Devant la fuite d'élèves d'Agos vers le privé non soumis à cette Réforme ( mercredi matin libre)

Compte tenu de ces différents points, tant sur le fond que sur la forme, Monsieur Le Maire propose que la Commune d'Agos revienne à la semaine des 4 jours scolaires, induisant l'arrêt du temps d'activités périscolaires(TAP) à compter de la rentrée 2017-2018. Il indique que le conseil d'école sera consulté.

**Où l'exposé de Monsieur Le Maire,**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de repasser à la semaine de 4 jours avec arrêt des TAP.

Fin du Conseil Municipal 21 h 00

**La secrétaire de séance :**  
**A.M. BARRERE**

**Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire du 11 Juin 2017 à 1 délibération.**

**2017-22 RYTHMES SCOLAIRES**